



CONSIGNES AUX EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2025-2026)

Thématique :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Présidence | <input type="checkbox"/> Clubs et Territoires |
| <input type="checkbox"/> Administration et Finances | <input checked="" type="checkbox"/> Compétitions |
| <input type="checkbox"/> Haut Niveau | <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles |
| <input type="checkbox"/> Formation & Emploi | <input type="checkbox"/> Développement |
| <input type="checkbox"/> Marque | |

Destinataires :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comités | <input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs |
| <input type="checkbox"/> Ligues | <input type="checkbox"/> CTS |
| <input type="checkbox"/> Ligues et Comités | |

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Pour assurer un bon déroulement de la saison sportive 2025-2026, nous vous recommandons de consulter [l'eFFBB](#) ainsi que le site fédéral www.ffbb.com, sur les rubriques et/ou documents suivants :

- **eFFBB :**

- L'Annuaire officiel et les Règlements sportifs (dans « Thématiques » puis « Affaires Juridiques et Institutionnelles » puis « Règlements »), et plus particulièrement :
 - Les Règlements Sportifs Généraux des Championnats et Coupes de France (règles générales - voir détails ci-dessous) ;
 - Les Règlements Sportifs Particuliers par division ;
 - Les dispositions financières.
- Les Procès-verbaux des décisions (dans « Institutions » puis « FFBB » puis « Documents ») ;
- Les Notes.

Pour toute question relative à eFFBB, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un e-mail à : assistanceeFFBB@ffbb.com

- **Site Internet :**

- Le Calendrier Général : dates des Championnats et des Coupes de France (Onglet « Mes Outils » puis « Calendriers »)
- Tous les calendriers, résultats et classements par division (Onglet « Compétitions »).

Les règlements sportifs des Championnats et Coupes de France

- **Dérogations d'horaire, date :**

Vous devez effectuer vos dérogations directement via FBI par le module club. Il est toutefois conseillé de contacter le club adverse pour un accord tacite préalable.

Championnats de France Seniors :

- Si la demande parvient à la FFBB **avant le début du championnat ou au moins deux mois avant la date de la rencontre**, la demande de dérogation est **gratuite** ;
- Si la demande est formulée et/ou parvient à la FFBB moins de deux mois avant la date de la rencontre, **elle est payante (80 € pour les seniors)**. La demande de dérogation devra parvenir à la FFBB **au moins un mois** avant la date prévue ;
- « **Pour les Championnats de France seniors, la Commission Fédérale 5x5 fixera l'horaire de la dernière journée retour des championnats gérés par la FFBB, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs.** » (2 dernières journées de la phase 1 pour La Boulangère Wonderligue et la Ligue Féminine 2 / 2 dernières journées des phases 1 et 2 pour la Nationale Masculine 1). Par défaut, les rencontres sont programmées à l'horaire officiel de la division.

Championnats de France Jeunes :

- Si la demande parvient à la FFBB **avant le début du championnat ou au moins 40 jours avant la date de la rencontre**, la demande de dérogation est **gratuite** ;
- Si la demande est formulée et/ou parvient à la FFBB moins de 40 jours avant la date de la rencontre, **elle est payante (50 € pour les jeunes)**. La demande de dérogation devra parvenir à la FFBB **au moins un mois** avant la date prévue.

Pour rappel :

- « **Tout report à une date ultérieure sera refusé** » ;
- En cas de rencontre en semaine, une indemnité supplémentaire sera imputée pour les officiels (voir barème fédéral dans l'annuaire de la saison 2025-2026).

ATTENTION : Pour les clubs ayant souhaité le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

Dans le cas où les clubs n'arriveraient pas à trouver un terrain d'entente, nous invitons les clubs concernés à envoyer tous les éléments en un seul mail à sportive5x5@ffbb.com afin que la Commission Fédérale 5x5 puisse prendre la décision finale.

- Changements de salle :

Veuillez vérifier **AVANT LE DEBUT DE SAISON** que la salle indiquée sur le site fédéral, pour chacune de vos équipes engagées en Championnats de France est correcte ; sinon nous vous invitons à nous envoyer un mail rectificatif (nom de la salle, adresse complète, code postal, ville) à : sportive5x5@ffbb.com.

A noter que le changement de lieu n'est pas payant, et ne nécessite pas l'accord de l'adversaire.

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements sportifs doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2025-2026. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant aux dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, nous vous remercions de bien vouloir contacter votre Comité Départemental/Territorial.

- Participation :

Pour prendre part aux rencontres de Championnats, Trophées ou Coupes de France, toutes les joueuses et tous les joueurs doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. **Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre et respecter toutes les règles de participation de la division.**

Nous vous rappelons notamment que pour être inscrit sur une feuille de marque, tout joueur doit posséder une extension Compétition.

Nous vous rappelons également que **les licences de type JH/OH ne permettent pas de participer aux Championnats de France**. Pour toute question à ce sujet, nous vous remercions de bien vouloir contacter la Commission Fédérale de Qualification (qualification@ffbb.com).

Les règlements FFBB prévoient en outre que chaque joueur(se) qui souhaite être inscrit sur une feuille de marque d'une division de Championnat de France (NM2/NM3/NF1/NF2/NF3) ou Championnat de Pré-Nationale, **devra bénéficier du statut CF/PN**. Vous pouvez envoyer un mail à ccqcfpn@ffbb.com pour tout renseignement complémentaire.

- Infractions et pénalités :

Nous vous invitons à consulter l'annexe 1 des Règlements Sportifs Généraux concernant les infractions aux règlements entraînant des pénalités infligées par la Commission Fédérale 5x5, ainsi que les dispositions financières.

- Non-participation à une rencontre :

Dans le cas où votre équipe serait dans l'impossibilité de prendre part à une rencontre (intempéries, accident...), l'ensemble des acteurs de la rencontre (équipe adverse, officiels...) devra être prévenu dans les meilleurs délais par téléphone et par mail ainsi que la Commission Fédérale 5x5 par mail (sportive5x5@ffbb.com). Si la décision est prise à moins de 48h de la rencontre, nous vous remercions également de bien vouloir contacter Monsieur Eric GROLLEAU, Président de la Commission Fédérale 5x5, au 06.08.99.48.97. Les justificatifs devront être fournis à la Commission Fédérale 5x5 par mail dans les 24 heures suivant la rencontre.

Si l'équipe décide de déclarer forfait pour une rencontre, un courrier officiel signé du/de la Président(e) doit être envoyé à la Commission Fédérale 5x5 en pièce jointe d'un mail (sportive5x5@ffbb.com). Si la décision est prise à moins de 48h de la rencontre, nous vous remercions également de bien vouloir contacter Monsieur Eric GROLLEAU, Président de la Commission Fédérale 5x5, au 06.08.99.48.97.

- Traitement des :

- Réserves par la Commission Fédérale 5x5 (sportive5x5@ffbb.com) ;
- Réclamations par la Commission Fédérale Haut Niveau des Officiels (LBWL / NM1 / Coupes de France Joë Jaunay et Robert Busnel - hno@ffbb.com) et par la Commission Fédérale 5x5 (les autres divisions du Championnat de France et les autres Coupes de France – officiels5x5@ffbb.com) ;
- Dossiers disciplinaires par la Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com) ;
- Les couleurs de licence (JH/JN, OH/ON) par la Commission Fédérale de Qualification (qualification@ffbb.com) ;
- Entraîneurs (remplacement temporaire ou définitif) par la Commission Fédérale des Techniciens (statutentraineur@ffbb.com).

- Principales modifications réglementaires :

Règlements Sportifs Généraux

- 5.2 Date et Horaire :
 - Modification du délai pour que les demandes de changement de date/d'horaire soient gratuites en Championnats de France Jeunes : 40 jours au lieu de 2 mois.
 - Possibilité de modifier l'horaire et/ou le jour de la dernière journée retour des phases 1 et 2 en Championnats de France Jeunes.
- Article 15 et Annexe 1 : Equipe déclarant forfait général après la 1ère journée de compétition
 - Déclassement en fin de saison de l'équipe immédiatement inférieure à la dernière place de son championnat respectif au lieu de toutes les équipes inférieures.

Règlements Sportifs Particuliers

- Nationale Féminine U15 Elite et Nationale Masculine U15 Elite :
 - Passage à 54 équipes et aucune phase finale pour le groupe B ni titre de Champion de France (seulement pour la saison 2025-2026).
- Coupe de France Robert Busnel :
 - Modification du principe du club qui reçoit sur le 2nd tour.
- Nationale Masculine 1 :
 - Modification du calendrier de la Phase 2 pour le Groupe B.

Le protocole commotion cérébrale

Le protocole commotion cérébrale a été instauré dès la saison 2019-2020 afin d'assurer une meilleure protection de la santé des joueurs et des joueuses sur le terrain.

La Fédération Française de Basketball avec l'aide de sa Commission Fédérale Médicale souhaite rappeler les enjeux médicaux qui découlent de ce protocole et amener ainsi une prise de conscience des conséquences d'une commotion cérébrale.

Les arbitres, comme les staffs techniques jouent un rôle primordial dans la prévention de ces événements. Des consignes spécifiques sont régulièrement communiquées aux arbitres pour améliorer, saison après saison, l'application de ce protocole sur l'ensemble des compétitions.

Des formations en lignes seront mises en place dès la rentrée, à destination des arbitres et des clubs. Nous vous remercions de consulter ces formations et de vous y référer en cas de besoin.

Lorsque l'arbitre ou l'entraîneur constate une suspicion de commotion cérébrale, il doit déclencher ou demander le déclenchement d'un protocole commotion. Il est primordial de privilégier la santé des joueurs avant le résultat sportif.

En cas de déclenchement d'un protocole commotion, si des **signes de gravité** sont constatés, tels que : des pertes de connaissances, convulsions, ou vomissements, il est alors impératif de ne pas permettre au joueur (ou à la joueuse) de reprendre le jeu.

Lorsqu'une suspicion de commotion cérébrale est constatée mais sans signe de gravité apparents, l'arbitre pourra effectuer le bilan selon les recommandations de la Commission Fédérale Médicale qui seront inscrits dans les outils de formation.

Un éventuel retour du joueur ou de la joueuse sur le terrain est sous la responsabilité du staff technique de son équipe.

Dans les deux cas, l'arbitre fait acter le protocole commotion en l'inscrivant directement sur la feuille de marque. L'entraîneur, par sa signature, prend acte du protocole et vérifie l'identité du joueur ou de la joueuse mentionné(e).

Nous vous rappelons que toute personne mentionnée dans le protocole commotion devra obligatoirement consulter un médecin pour envisager un retour à la compétition, même si elle ne semble pas initialement affectée. C'est pour cette raison qu'il est demandé aux staffs techniques de prêter attention à l'identification de la bonne personne sur la feuille de marque de la rencontre.

Pour pouvoir reprendre la compétition, le joueur (ou la joueuse) devra suivre la procédure administrative qui lui sera expliquée dans un mail et consulter un médecin.

Nous vous rappelons que **seul le médecin est habilité** à remplir et compléter le certificat de reprise. Les joueurs, entraîneurs ou membres de la famille ne peuvent en aucun cas décider du caractère commotionnel ou non d'un incident.

Nous vous demandons de **respecter attentivement le protocole commotion** de vos joueurs (joueuses) et de ne pas inscrire sur la feuille de marque un(e) joueur(se) dont l'aptitude médicale de la licence est bloquée par un protocole commotion. Cela pourrait avoir de lourdes conséquences médicales.

Ainsi, l'inscription sur la feuille de marque d'un joueur ou d'une joueuse dont la licence est temporairement suspendue pour raison médicale peut entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à envoyer un mail à commotion@ffbb.com.

La feuille de marque électronique (ou e-Marque)

La feuille de marque électronique e-Marque V2 est obligatoire pour toutes les compétitions organisées par la FFBB. La Commission Fédérale 5x5 n'enverra aucune feuille de marque pour la saison 2025-2026.

Nous vous rappelons que même en cas de souci lors de l'import d'une rencontre dans e-Marque V2, une rencontre doit être créée manuellement dans le logiciel. Dans ce cas, les données de la rencontre ne peuvent pas être envoyées directement dans FBI, et il faut donc saisir le score dans FBI, puis envoyer le PDF généré de la feuille de marque à l'adresse sportive5x5@ffbb.com en expliquant pourquoi le code de la rencontre n'a pas été utilisé. **Nous vous invitons d'ailleurs vivement à l'issue de chaque rencontre à télécharger la feuille de marque et à la sauvegarder sur votre PC ou votre périphérique externe en cas de perte des données. De plus, nous vous conseillons dans la mesure du possible d'avoir un ordinateur de secours avec la dernière version de l'e-Marque installée.**

L'ensemble des documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>). Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, merci de bien vouloir envoyer un e-mail à : assistanceemarqueV2@ffbb.com.

Point de vigilance le jour de la rencontre

Nous vous rappelons que les listes de joueurs/entraîneurs prenant part à la rencontre doivent être fournies en amont aux officiels et doivent être lisibles et explicites. L'inscription des joueurs sur les feuilles de marque doit en outre se faire avec la plus grande attention, **les entraîneurs doivent assurer les vérifications nécessaires avant d'apposer leur signature.**

Pour rappel également, tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la rencontre (ordinateur pour l'e-Marque, chronomètre, etc...) doit être mis à disposition des officiels et prêt à l'emploi.

Organisation du Service Compétitions 5x5

Afin de faciliter votre communication avec le Service Compétitions 5x5, nous vous remercions de bien vouloir noter l'organisation de la saison 2025-2026 :

- **Charlotte DOREAU, Responsable du Service** - Téléphone : 01.53.94.25.42.
- **Eva GALLARDO, Chargée de Mission – Partie Sportive** - Téléphone : 01.53.94.26.26.
- **Luca CELATI, Chargé de Mission – Partie Sportive** - Téléphone : 01.53.94.26.49.
- **Melody BODIN, Chargée de Mission – Partie Officiels et Partie Médicale** - Téléphone : 01.53.94.25.37.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions sur les Championnats et les Coupes de France ou pour compléter votre information aux adresses suivantes :

- Partie Sportive : sportive5x5@ffbb.com
- Partie Officiels : officiels5x5@ffbb.com
- Partie Médicale : medicale@ffbb.com

Nous vous invitons à communiquer ces consignes et informations relatives aux Championnats de France, à vos techniciens et à vos dirigeants afin de vous éviter des pénalités financières ou sanctions sportives par méconnaissance des règlements. Ces informations vous sont données à titre indicatif pour attirer votre attention sur des points spécifiques mais ne peuvent être considérées comme réglementaires et ne dispensent en rien de prendre connaissance de l'ensemble des règlements.

Contact :

Tel : 01.53.94.25.42

E-mail : sportive5x5@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Eric GROLLEAU Président de la Commission Fédérale 5x5	Alain SALMON Vice-Président – Délégation Compétitions	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-08-06 NOTE LR CD CLUBS 5-CF5x5 Consignes aux équipes engagées en Championnats de France (Saison 2025-2026) - VFIN	